

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET

CRE THOUET 2004-2009 / SITES VITRINES

PROGRAMME 2007 DE PLANTATION DE RIPISYLVE SUR LES BERGES DU THOUET

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet s'engage avec l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de la région Poitou-Charentes et du Département des Deux-Sèvres, dans un programme pluriannuel (2004-2008) de travaux d'entretien et de valorisation écologique de la vallée du Thouet.

La nécessité de la reconquête des ripisylves sur le Thouet, révélée par l'étude bilan du Contrat de Restauration et d'Entretien 1997-2002 (*GEREA 2003*), passe notamment par le renforcement de la densité et de la qualité des végétaux recensés sur les berges.

Un des axes du programme pluriannuel s'articule donc autour de projets d'aménagements des berges. Dénommés *sites vitrines*, ces projets sont localisés sur des parcelles riveraines publiques ou privées dont les berges sont dénudées de végétation ou fortement déstabilisées par l'érosion. Les aménagements font appel aux techniques de plantations d'essences adaptées au maintien des berges, également favorables à l'accueil d'une biodiversité importante, contribuant ainsi à la valorisation paysagère du fond de vallée.

La conception des aménagements et leur mise en œuvre est assurée par le SMVT qui est également maître d'ouvrage. Les propriétaires publics (communes) ou privés participent financièrement aux plantations. Cette participation fait l'objet d'une convention dont un modèle type est transmis en annexe.

Les sites vitrines ainsi mis en œuvre sont le support d'opérations de communication à l'attention de l'ensemble des propriétaires de berge. L'objectif étant de sensibiliser les usagers sur les rôles et intérêts de la ripisylve et ainsi les encourager à implanter une végétation adaptée sur leurs parcelles.

Le programme 2007 concerne 3 sites ; 2 publics et 1 privé. Chaque parcelle a fait l'objet d'un diagnostic complet de son état actuel, tant sur les aspects morphologiques de la berge, l'état sanitaire de la végétation en place que des usages recensés et des enjeux locaux associés.

I – PLANTATION DE RIPISYLVE

I-1 – Descriptif technique

I-1.1 – Plantation d'hélophytes

Les hélophytes implantées en pied de berge constituent la 1^{ère} strate de la ripisylve, qui présente un grand intérêt sur le plan écologique (habitat et reproduction pour la faune), mais aussi pour le maintien des berges.

Il est prévu la plantation systématique de ces hélophytes sur les zones où il ne sera pas possible de planter des arbres ou arbustes, et notamment au niveau des box de pêche existant qui seront conservés.

Les hélophytes seront implantées à raison de 5 u/m² et 4 u/ml selon les projets. Ils ne nécessitent pas de protection particulière.

I-1.2 – Plantations linéaires

Le principal objectif de la plantation d'arbres et d'arbustes est de recréer un cordon boisé qui préservera la berge existante en limitant l'érosion. Plusieurs objectifs associés sont également pris en compte : la valorisation paysagère du fond de vallée et l'accueil d'une faune piscicole et aviaire variée.

Ces plantations sont de deux types :

- Arbustives, en milieu de berge (0,50 m à 1 m), derrière la zone à héliophytes, ils développent un chevelu racinaire dense, et des éléments aériens (troncs, branches) flexibles et de tailles moyennes (max. : 6 m de haut environ).
- Arborées, en haut de la berge (environ 2,50 m), où elles développent leur système racinaire puissant, sans provoquer de perturbations hydrauliques.

Les plantations vont donc respecter les strates végétales indigènes garanties d'une protection efficace des berges contre l'érosion et d'une bonne intégration dans l'écosystème.

Les plants achetés auront les caractéristiques suivantes :

- plants issus de semis et non de bouturage, afin d'éviter au maximum la plantation de clones,
- taille : 40/60 cm à 60/80. Nota : les plants de grande taille (baliveaux) seront ponctuellement utilisés pour produire plus rapidement de l'ombrage,
- âge : 2 à 3 ans en fonction des essences. Les jeunes sujets seront préférés, surtout pour les essences développant un système racinaire pivotant ; lequel pourrait être endommagé par des repiquages successifs,
- plants issus de pépinières locales garantissant une bonne adaptation aux conditions climatiques.

Chaque plant sera accompagné :

- d'un paillage biodégradable type ISOPLANT,
- d'une protection anti-rongeur,
- d'un tuteur (bambou, châtaigner ou acacia, en bois mort), facilitant le repérage des plants pour leur entretien.

I-1.3 – Plantation des bosquets

La plantation de bosquets qui permet d'étendre la surface du cordon rivulaire répond à plusieurs objectifs :

- Augmenter l'efficacité du maintien de la berge,
- Créer des zones refuges pour la faune aviaire,
- Créer des éléments marquants du paysage en fond de vallée,
- Créer des lieux ombragés attrayants en été.

La densité de plantation des bosquets sera de 1u/10 m². La composition des bosquets sera mixte, avec une dominance arbustive près de la rivière et une dominance arborée plus loin sur la berge.

Les plants constituant les bosquets auront les mêmes caractéristiques que précédemment.

I-1.4 – Bouturage de saules

Lorsque la berge présente une érosion importante, que son profil est trop vertical et que la plantation d'arbustes ou d'arbres n'est pas suffisante à son maintien, le bouturage de saules sera mis en œuvre.

Le bouturage se fait à une densité de 4 u/ml ou 5 u/m² selon le profil de la berge.

Les variétés de saules utilisées pour le bouturage seront de type arbustif exclusivement (pas de saule blanc *salix alba*, saule fragile *salix fragilis*) et les variétés ornementales (saule pleureur *salix babylonica*) seront exclues.

I-2 – Estimation des coûts

I-2.1 – Coût des plantations linéaires

A partir de différentes sources (devis, catalogues de fournisseurs...), un prix moyen par plant de 8,30 € HT à été établi, comprenant :

- le plant,
- le paillage biodégradable type ISOPLANT,
- la protection anti-rongeur,
- un tuteur,

- la mise en place de tous ces éléments,
- l'entretien et la garantie pendant 1 année.

Les modules de plantations linéaires comprennent :

- 1 arbre et 3 arbustes pour le module mixte de 8 m soit 35 € HT (arrondi),
- 8 arbustes pour le module arbustif de 8 m, soit 67 € HT,

I-2.2 – Coût des plantations de bosquets

Les arbres et arbustes des bosquets seront plantés de la même façon que ceux des plantations linéaires. Le même prix de base de 8,30 € par plant a donc été utilisé.

Les bosquets sont plantés à raison d'une unité pour 10 m², soit 0,83 € HT/m².

I-2.3 – Coût des plantations d'hélophytes

A partir de différentes sources, un prix moyen par plant d'hélophyte de 3,50 € HT a été établi, comprenant le plant et sa mise en place.

I-2.4 – Coût du bouturage de saules

A partir de différentes sources, un prix moyen par bouture de saules de 1,50 € HT a été établi, comprenant la bouture et sa mise en place.

I-3 : cadrage administratif

La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par le SMVT. Les plantations étant réalisées pour le compte des propriétaires, ces opérations d'investissement sont réalisées sous mandat. Les aides publiques s'élevant à 80% des dépenses, une participation financière aux travaux à hauteur de 20% du coût total (HT ou TTC selon que le propriétaire soit éligible au FCTVA) est demandée au propriétaire, qui s'engage contractuellement dans une convention avec le SMVT.

Sur le site privé, la rétrocession du bail de pêche à l'AAPPMA locale sera recherchée, ainsi que l'accord du propriétaire pour l'accès aux visites organisées par le SMVT.

Conclusion et perspectives

Le Thouet est une rivière qui présente des dysfonctionnements liés en partie à l'absence de ripisylve : zones d'érosions, proliférations d'espèces exotiques, eutrophisation, banalisation des milieux et des paysages.

Le principal objectif des sites vitrines est d'initier d'une dynamique de reboisement des berges du Thouet à l'échelle de la vallée. En outre, par l'élaboration d'un programme de communication, les aménagements constitueront des exemples à suivre pour les riverains.

Le SMVT entend ainsi favoriser l'émergence de projets de plantations auprès des propriétaires privés qui constituent la majorité des riverains du Thouet. L'apport de financements publics étant assuré sur la durée du CRE, un volume de travaux annuels est prévu jusqu'en 2009.



La Forge à Fer amont - prairie pâturée / SMVT-avril 2008



Pont de Missé / vue du site depuis la berge opposée / SMVT-avril 2008